

Loi

Générale

modern

Loi n° 48/AN/94/3e L portant délégation d'une partie des pouvoirs de l'Assemblée nationale à la commission permanente jusqu'à l'ouverture de la 1re session ordinaire de 1994.

n° 48/AN/94/3e L

Ministère
SECRÉTAIRE D'ETAT CHARGÉ DES SPORTS

Date de publication
23 février 1994

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2023

Date du numéro
15 mars 2023

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :